

Université de Strasbourg

Faculté de philosophie

MEMENTO

**MODALITÉS D'ÉVALUATION
DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
ADAPTÉES AU STADE 3 DE L'ÉPIDÉMIE**

17 mars 2020

(Publiées en ligne)

Situation : stade 3 de l'épidémie de Covid-19

Les bâtiments de la Faculté de philosophie sont à partir de ce jour fermés au public, aux étudiants et aux personnels. La durée de l'épidémie requiert d'adapter les MECC de sorte à permettre la validation du semestre sans présence physique des étudiants ni des enseignants dans les bâtiments.

Diplômes et UE concernés par les présentes dispositions

Sont concernés :

- la Licence de philosophie ;
- le Master Recherches en philosophie ;

Sont concernées en outre les UE assurées par la Faculté de philosophie et mutualisées respectivement avec la Licence de philosophie et le Master Recherches en philosophie :

- la Licence Humanités pour les UE assurées par la Faculté de philosophie ;
- le Master MIMA-Philosophie pour les UE assurées par la Faculté de philosophie ;
- le Master MEEF-Philosophie pour les UE assurées par la Faculté de philosophie ;
- le Master Sciences et Société pour les UE assurées par la Faculté de philosophie.

En complément des présentes dispositions, les étudiants se reporteront directement aux dispositifs d'évaluation adoptés par les composantes concernées pour toutes les UE qui ne sont pas assurées par la Faculté de philosophie.

Base d'évaluation

Les évaluations seront réalisées sur la base des enseignements en présentiel qui ont pu avoir lieu effectivement durant la première moitié du semestre (compte tenu des précédentes perturbations : jours de grève des enseignants, mobilisation sociale des étudiants et des enseignants), et des documents pédagogiques qui pourront être effectivement mis à disposition par les enseignants via le mail et la plateforme Moodle ou un autre moyen jugé adapté par les enseignants et dont ces derniers

auront prévenu officiellement tous les étudiants (voir le document *Dispositif de continuité pédagogique en situation épidémique*).

Nature des travaux pour les évaluations

Les travaux *restant à réaliser* par les étudiants pour valider le second semestre de l'année université 2019-2020 seront *exclusivement des devoirs écrits réalisés à la maison*.

Les évaluations de travaux de toute nature réalisés antérieurement restent acquises.

Licence de philosophie : adaptation des MECC au stade 3 de l'épidémie

Dans chaque UE assurée par la Faculté de philosophie, les étudiants feront deux devoirs à la maison :

- un devoir à la maison correspondant à l'évaluation A, dont la note sera retenue seulement si elle est supérieure à la note de l'évaluation C ;
- un devoir à la maison correspondant à l'évaluation C.

L'évaluation appelée « C » se définit comme la dernière évaluation du semestre (celle qui aurait été faite en devoir surveillé final ou en oral final si le semestre s'était déroulé normalement). En cas de doute, les enseignants préciseront clairement aux étudiants quel devoir est considéré par eux comme l'évaluation C.

Des travaux antérieurs ont parfois déjà été rendus et évalués. Ils tiennent lieu d'évaluation A.

Dans le cas général (voir ci-dessous le cas particulier), la moyenne de l'UE est égale à $(A+C)/2$, sauf si A est inférieure à C ; en ce cas, la moyenne se confond avec la note C.

La distinction entre épreuves convoquées (originellement la note C) et épreuves non convoquées (originellement les autres notes que la note C) est déclarée caduque. Toutes les épreuves sont désormais de type non convoquées.

En conséquence, un travail à la maison non rendu, quel qu'il soit, ne produit pas à lui seul de « défaillance » et entraîne dans tous les cas la note zéro, qu'il s'agisse de l'épreuve A ou de l'épreuve C.

En revanche, si aucun travail n'a été fait ni rendu dans une UE, alors, au lieu de reporter la note moyenne de zéro, l'étudiant sera déclaré défaillant pour cette UE et donc pour le semestre.

Enfin, persiste une différence entre la note A et la note C : la note C, qui vient en fin de semestre, ne peut être laissée de côté (même si la note est zéro), alors que la note A peut être "effacée" si elle est inférieure à C (donc y compris si la note A est égale à zéro pour devoir non rendu).

Cas particulier des UE où le TD est assuré par une autre composante (grec pour la philosophie ancienne, psychologie pour la philosophie des sciences humaines, etc.) :

- il y a à nouveau 2 notes, A et C, dans le CM assuré par la Faculté de philosophie ; la moyenne du CM est calculée comme ci-dessus : $(A+C)/2 =$ moyenne du CM. Si la note A est inférieure à C, alors la moyenne du CM est égale à la note C ;

- la moyenne du CM entre ensuite à part égale avec la note du TD dans la moyenne finale de l'UE (pour le nombre et la nature des évaluations du TD, voir les modalités de la composante concernée).

Pour le détail, se reporter au tableau des MECC consultable sur le site philo.unistra.fr

Master Recherches en philosophie : adaptation des MECC au stade 3 de l'épidémie

Dans les UE comportant deux séminaires : au lieu de faire un écrit dans un seul des deux séminaires et un oral dans chacun des deux séminaires, chaque étudiant fera un écrit dans chacun des deux séminaires (et aucun oral), sur un sujet qui est soit donné par l'enseignant du séminaire, soit laissé par l'enseignant à la discrétion des étudiants, moyennant approbation préalable de ce sujet par l'enseignant. La moyenne de l'UE est la moyenne des deux notes des deux écrits rendus à deux enseignants différents (donc sans possibilité d'effacer ni l'une ni l'autre note). *NB : l'écrit qui était déjà en cours de préparation reste valable, et compte comme l'un de ces deux écrits. Les étudiants doivent simplement à présent commencer un écrit dans l'autre séminaire.*

Dans les UE de langues : dispositif analogue au dispositif général de la licence, avec une note finale consistant en un écrit à la maison (= type C), complétée par une évaluation complémentaire (= type A), qui ne sera retenue que si elle est supérieure à la note de type C. Une note d'oral déjà obtenue dans les semaines précédentes reste acquise et tient lieu de note A ; si plusieurs évaluations ont déjà été réalisées avant la note C, seule la meilleure de ces notes antérieures est retenue pour jour le rôle de note A.

Le stage en équipe de recherche est neutralisé, puisqu'aucune présence des étudiants n'est possible.

La méthodologie reste inchangée : validation par un devoir maison.

Le projet de recherche reste inchangé.

Le mémoire reste inchangé. La question des soutenances de juin sera traitée en temps voulu. La possibilité de soutenir en septembre perdure.

Pour le détail, se reporter au tableau des MECC consultable sur le site philo.unistra.fr

Mode de communication des sujets

Comme cela est stipulé dans le document *Continuité pédagogique* en date du 17 mars 2020, l'envoi *aux étudiants des sujets des travaux à réaliser pour valider les UE sera fait exclusivement par le secrétariat, qui recueille déjà depuis début mars tous les sujets des enseignants. Cette procédure est indispensable pour réussir à atteindre tous les étudiants inscrits dans un module, y compris ceux dont l'inscription est plus complexe (étudiants en échange international, par exemple). L'envoi sera fait aux adresses etu.unistra des étudiants (hormis les cas plus complexes), avec l'enseignant en copie.*